

Niveau 4 BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise agricole

Support « grandes cultures »

Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEA** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEA confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP.

Le **baccalauréat professionnel CGEA** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTSA.

Formation

La formation comporte un **enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **20 mois environ** pour les **candidats non dispensés** de l'enseignement général.

Elle peut être réduite jusqu'à **9 mois minimum** pour les candidats déjà **titulaires d'un Bac**, après **acceptation par le responsable de formation**.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expression des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

• 4 modules professionnels « MP »

- MP1** Pilotage de l'entreprise agricole
- MP2** Entreprise agricole, marchés et territoires
- MP3** Gestion de l'entreprise agricole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements

• 2 modules professionnels spécifiques au support « grandes cultures »

- MP42** Gestion des ressources et agroécosystèmes
- MP52** Conduite d'un processus de production

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** dans une entreprise agricole à **dominante « cultures annuelles de plein champ »**, d'une durée de 8 à 10 semaines, soit un minimum de 40 journées à fractionner et à répartir sur une période d'au moins 3 mois, en veillant à diversifier au mieux les observations et les interventions sur les cultures.

Le stage fournira le support d'étude pour un rapport et un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

La participation aux sessions de regroupement n'est pas obligatoire, d'un point de vue réglementaire, mais elle permet de renforcer l'accompagnement pédagogique ainsi que la motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

3 à 7 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves - Candidats hors CCF	Coef.	Durée	Modalité
E1 Approche scientifique et technologique (MG1)	3	1 épreuve de 2 h00	écrit
E2 Culture humaniste (MG2)	3	2 épreuves de 2 h00	écrit
E3 Inscription dans un monde culturel et professionnel (MG3)	2	1 épreuve de 30 minutes	oral
E4 Engagement dans un projet collectif (MG4)	2	1 épreuve de 1 h55 + 1 épreuve de 25 minutes	pratique ⁽¹⁾ oral
E5 Choix techniques (MP42)	2	1 épreuve de 25 minutes	oral
E6 Pilotage de l'entreprise (MP1)	3	1 épreuve de 25 minutes	oral s'appuyant sur un dossier de stage
E7 Pratiques professionnelles (MP2, MP3, MP42, MP52, MP6)	5	1 épreuve de 55 minutes (avec 25 minutes de préparation et 30 minutes de présentation et entretien)	oral s'appuyant sur un dossier technique et économique

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense d'une partie de cette épreuve (sous certaines conditions).

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pours'inscrire, il faut être issu d'une **seconde professionnelle « Productions », en spécialité « Conduite d'élevages et de cultures »** ou **« Agroéquipement »** ou être titulaire d'un des diplômes de niveau 3 (**CAPa, CAP, BPA**) d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :

- vous êtes titulaire d'un CAPa ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
- vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3,
- vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
- vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat général, technologique, professionnel, ou BTA)** ou **d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les 2 disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que L'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.